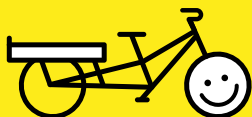
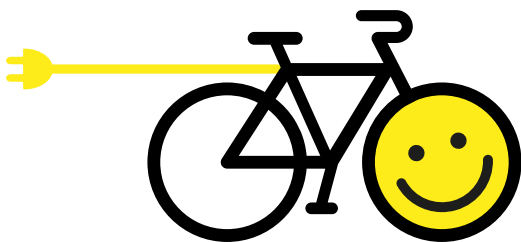


Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique



Face à l'**urgence climatique** et aux **enjeux de santé publique en matière de qualité de l'air**, le vélo à assistance électrique constitue un moyen pertinent pour faire évoluer nos modes de déplacement au quotidien.

Pour cela mais également pour répondre au **droit à la mobilité** pour toutes et tous, l'Eurométropole de Strasbourg propose un dispositif d'**aide financière** pour l'achat d'un **vélo à assistance électrique (VAE)**, d'un **vélo cargo à assistance électrique (VCE)**, ou encore pour la **motorisation d'un vélo classique**.



montants des aides

- **Pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf à vocation urbaine**

Montant de votre Quotient Familial	Montant plafond de la subvention*
0 à 560 €	500 €
561 à 764 €	400 €
Supérieur ou égal à 765 €	300 €

*L'aide est plafonnée à 50% du montant TTC de votre VAE et peut donc être modulée. Exemple : Pour un vélo à assistance électrique payé 850 € TTC, si votre QF est de moins de 560€ vous recevrez un montant d'aide de 425 €, si votre QF est supérieur à 765 € vous recevez 300 €.

- **Pour l'achat d'un vélo cargo à assistance électrique neuf**

500 € sans critère de ressources
(biporteur, triporteur, vélo rallongé, tricycle)

- **Pour la motorisation d'un vélo classique neuf ou d'occasion.**

150 € sans critère de ressources

Aide versée après l'acquisition du vélo ou de l'équipement sur présentation de l'ensemble des justificatifs requis.

- Aide mobilisable 1 fois par personne et pour 1 équipement pour une durée de 5 ans.
- Le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le véhicule ayant bénéficié de cette aide sur une période de 3 ans.
- Aide cumulable avec d'autres aides et proposées notamment par certaines communes (renseignement auprès de votre mairie) ou encore avec le bonus vélo mis en place par l'État. Renseignez-vous avant d'envoyer votre demande.

conditions générales

- **Habiter dans l'une des 33 communes de l'Eurométropole** de Strasbourg (résidence principale)
- Avoir **plus de 18 ans**
- Avoir effectué son achat auprès d'un **partenaire distributeur-réparateur Vélooptimiste** agréé après le 1^{er} janvier 2021 (liste à consulter sur strasbourg.eu/a-velo)



*Quel que soit l'équipement,
votre vélo doit être marqué !*

partenaires Vélooptimiste



L'achat du cycle ou de l'équipement éligible doit se faire auprès d'un **revendeur-distributeur** situé dans **l'une des 33 communes de l'Eurométropole** de Strasbourg, et dépositaire de la marque « **Partenaire Vélooptimiste** ».

dépôt de votre demande

par internet :

monstrasbourg.eu/subvention-vae



*A privilégier pour faciliter
le traitement de votre dossier !*

**par courrier
ou déposé à l'accueil
du Centre administratif :**

- **Aide à l'achat VAE**
Eurométropole de Strasbourg
1 parc de l'Etoile
67076 Strasbourg Cedex

Retrouvez sur
strasbourg.eu/a-velo
rubrique « Aides à l'achat »:

- le détail des vélos et équipements **éligibles** à l'aide
- la liste des points de vente
« **Partenaires Vélooptimistes** »
- les **modalités de demande**
et d'attribution de l'aide

Vous ne trouvez pas de réponse
correspondant à votre besoin, contactez-nous

▶ **N° Vert** 0 800 100 267

(service et appel gratuit du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).

